COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014

Étaient présents : Mr LENQUETTE, Maire, Mme COPIN, Mr BEN YAHIA, Mme LECOMPTE, Mr CAUDRON, Mmes ANZALONE, DEMOLDER, MMrs FOSSE, LE COMTE, HOFFMANN, Mme DECOURRIERE, MMrs JANOT, TRINEL, Mmes DZIKOWSKI, SABRIE, ARBAOUI, FOURNIER, Mr HENRY, Mme LEBRUN, MMrs LEVECQUE, CAULIER

Absents excusés :
Monsieur MARY donne pouvoir à Monsieur LENQUETTE
Monsieur OBRINGER donne pouvoir à Madame LEBRUN
Monsieur HERBIN donne pouvoir à Monsieur FOSSE
Madame VASSEUR donne pouvoir à Madame ANZALONE
Madame DEWAULLE donne pouvoir à Monsieur LEVECQUE
Monsieur DOMIN donne pouvoir à Monsieur HENRY

Etait absente : Mme REGOLLE

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2014 appelle des observations particulières.

Intervention de Monsieur Olivier HENRY : « avant toute chose Monsieur le Maire, j'aimerais apporter une légère modification au compte rendu du Conseil municipal du 26 novembre dernier.
En effet, dans la partie questions diverses et ceci à propos des problèmes de stationnement, vous aviez indiqué que vous déteniez des photos du véhicule de Monsieur Domin qui semble-t-il aurait été mal stationné sur la chaussée.
Notre groupe souhaite que cette remarque soit inscrite au compte rendu ».

Réponse de Monsieur le Maire : confirme qu'il s'agissait bien du trottoir et qu'il détient bien ces photos.

Le Conseil municipal adopte le compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2014 mention faite de cette ommission.

Avant de passer à l'ordre du jour proprement dit, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de déposer sur table une délibération supplémentaire ayant trait à la modification du tableau des effectifs.

ADOPTE à l'unanimité.

Monsieur Ali BEN YAHIA est nommé secrétaire de séance.

1°) DELEGATIONS AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES

Exposé de Monsieur le Maire :

Par délibérations du 14 avril 2014, le Conseil municipal me chargeait par délégation et pour la durée de mon mandat de prendre l'ensemble des décisions prévues à l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales et d'en rendre compte régulièrement.

Je vous prie de trouver ci-après les décisions que j'ai prises depuis notre dernière réunion :

DATE	OBJET	NOM DU PRESTATAIRE	MONTANT HT
19 novembre 2014	Achat de clés pour l'organigramme	Faille-Hubert - La Chapelle d'Armentières	592.95
24 novembre 2014	Achat d'armoires à rideaux local PMI	Fiducial – Villeneuve d'Ascq	597.22
24 novembre 2014	Bardage impasse Delaune (PMI)	Brico-Dépôt – Petite-Forêt	1 550.22
26 novembre 2014	Achat de fournitures électriques marché de Noël	CGE Distribution – Valenciennes	2 533.79
1er décembre 2014	Installation d'une borne WIFI Salle Dubedout	Euro-Info – Valenciennes	1 775.00

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

2°) RAPPORT SUR LE COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITE DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE SUR LE TERITOIRE DU SYNDICAT PRESENTE PAR ERDF POUR L'ANNEE 2013 – RAPPORT DE L'AGENT DE CONTROLE DU SYNDICAT

Exposé de Monsieur le Maire

Le Comité du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz de l'arrondissement de VALENCIENNES a adopté le 23 octobre 2014 le compte-rendu annuel d'activité de la distribution d'énergie électrique naturel présenté par ERDF pour l'année 2013 ainsi que le rapport de l'agent de contrôle.

Ces documents sont tenus à la disposition du public en Mairie et font l'objet d'une présentation au Conseil Municipal.

Le Conseil municipal PREND ACTE des rapports présentés.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

3°) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES

Exposé de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil municipal a désigné Madame Souad ARBAOUI, Conseiller municipal, représentante de la commune au sein des écoles Joliot Curie, Jules Ferry, Pauline Kergomard et Paul Langevin.

Par courrier en date du 26 novembre dernier, Madame SOUAD m'informe de sa démission au sein de ces établissements scolaires.

Il convient donc de pourvoir à son remplacement ; je vous demande de bien vouloir désigner un représentant de la commune au sein des conseils d'école des écoles suivantes :

- Ecole maternelle Joliot Curie,
- Ecole élémentaire Jules Ferry,
- Ecole maternelle Pauline Kergomard,
- Ecole élémentaire Paul Langevin

Après appel de candidatures,

Sont candidats :

- Mme Marie-Hélène DEMOLDER pour le Conseil d'école de l'école Joliot Curie,
- Mr Olivier HENRY pour le Conseil d'école de l'école Joliot Curie,
- Mme Marie-Hélène DEMOLDER pour le Conseil d'école de l'école Jules Ferry,
- Mr Olivier HENRY pour le Conseil d'école de l'école Jules Ferry,
- Mme Marie-Hélène DEMOLDER pour le Conseil d'école de l'école Pauline Kergomard,
- Mr Olivier HENRY pour le Conseil d'école de l'école Pauline Kergomard,
- Mme Marie-Hélène DEMOLDER pour le Conseil d'école de l'école Paul Langevin
- Mr Olivier HENRY pour le Conseil d'école de l'école Paul Langevin

Résultats du vote :
Ont obtenu :

Mme Marie-Hélène DEMOLDER pour le Conseil d'école de l'école J.Curie	22 voix
Mr Olivier HENRY pour le Conseil d'école de l'école J. Curie	4 voix
	1 blanc

Mme Marie-Hélène DEMOLDER pour le Conseil d'école de l'école J.Ferry	22 voix
Mr Olivier HENRY pour le Conseil d'école de l'école J.Ferry	4 voix
	1 blanc

Mme Marie-Hélène DEMOLDER pour le Conseil d'école de l'école P.Kergomard	22 voix
Mr Olivier HENRY pour le Conseil d'école de l'école P.Kergomard	4 voix
	1 blanc

Mme Marie-Hélène DEMOLDER pour le Conseil d'école de l'école P.Langevin	22 voix
Mr Olivier HENRY pour le Conseil d'école de l'école P.Langevin	4 voix
	1 blanc

Est nommée au sein des Conseils d'école :

- Ecole Joliot Curie : Mme Marie-Hélène DEMOLDER
- Ecole Jules Ferry : Mme Marie-Hélène DEMOLDER
- Ecole Pauline Kergomard : Mme Marie-Hélène DEMOLDER
- Ecole Paul Langevin : Mme Marie-Hélène DEMOLDER

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

4°) PLAN STRATEGIQUE LOCAL – SIGNATURE DE LA CONVENTION

Exposé de Monsieur le Maire :

[Mr Michel BECQUE rejoint l'assemblée à 19 H 20]

Dans le cadre de l'achèvement de notre programme de rénovation urbaine, un cabinet conseil missionné par la CAVM a réalisé un premier bilan du Projet et proposé un programme d'action opérationnelle visant à traiter les problèmes encore relevés et ce, afin de pérenniser les investissements réalisés collectivement.

Il a été acté avec l'Etat et la CAVM que le Plan Stratégique Local (PSL) de Beuvrages serait à centrer principalement sur la résidence Fénelon où sont encore présentes des difficultés ayant également un impact important sur le déficit d'attractivité du secteur.

La problématique générale retenue pour notre PSL porte donc sur la formalisation d'une stratégie à même de permettre un regain d'attractivité pour le secteur du centre-ville et la résidence Fénelon. L'objectif stratégique du PSL est ainsi de pouvoir s'assurer, à court et moyen termes, de la mise en place d'un nombre restreint d'actions concrètes portant sur la gestion urbaine et sociale de proximité du quartier de façon à améliorer significativement son fonctionnement.

Des groupes de travail réunis depuis le printemps 2014 et réunissant la ville, la CAVM, la DTM, le Délégué du Préfet, la SA du Hainaut, la CAF et l'UTPAS, ont permis d'élaborer le projet de PSL et qu'il convient aujourd'hui d'approuver et de m'autoriser à signer.

Intervention de Monsieur Olivier HENRY : Monsieur le Maire, je tiens à vous indiquer que notre groupe va voter favorablement pour ce projet de « Plan Stratégique Local » mais nous sommes assez étonnés par la manière dont est rédigé ce projet de délibération.

En effet, au regard de sa lecture, nous avons la sensation qu'avant ce projet de « Plan Stratégique Local » il n'y a eu aucune stratégie ni même d'actions engagées par la municipalité.

J'imagine bien sûr que non, mais cela laisse planer un doute sur les actions qui auraient pu être engagées.

Intervention de Monsieur le Maire : Le PSL résulte d'un travail d'analyse réalisé par un cabinet conseil missionné par la CAVM. Ce cabinet qui bénéficie de davantage de recul que nous dans la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine, a mis en exergue les points qui nécessitent encore une attention toute particulière. Cela ne veut bien évidemment pas dire que ce qui a été fait a été mal fait, ni irréfléchi !

Intervention de Monsieur Olivier HENRY : Monsieur le Maire, nous aimerions avoir des explications concernant la synthèse du projet de PSL.

En effet, page 16 action 1.1, il est indiqué dans les objectifs à moyen et à long terme « suivre et infléchir le peuplement de la cité Fénelon »

Dans la mesure où le nombre d'habitants diminue déjà dans cette cité, je suis étonné que l'on souhaite à nouveau en réduire le peuplement.

Je peux comprendre que l'on cherche à tirer la mixité par le haut pour réduire les problèmes sociaux et d'insécurité mais nous ne sommes très circonspects sur la manière d'infléchir le peuplement de cette cité.

D' autant qu'il aurait fallu envisager la chose lors de la rénovation de la cité il y a de cela plusieurs années.

Selon nous, il est un peu tard pour se poser la question.

- Ensuite, Action 3.2, il est question d'« instaurer une instance de participation des habitants ».

Cette action veut tout simplement dire que l'agglo et vous souhaitez mettre en place une forme de démocratie locale accrue, voire de la démocratie participative.

Intervention de Monsieur le Maire : plus de démocratie locale effectivement pour que les habitants soient acteurs et plus impliqués dans les prises de décisions qui vont impacter leur quotidien.

Néanmoins, je ne vous cache pas qu'il va falloir mettre en place énormément de pédagogie pour atteindre l'objectif fixé.
Pour ce qui concerne, le peuplement de la résidence Fénelon, il ne s'agit en aucun cas de diminuer le nombre d'habitants.
Cela dit, si vous comprenez qu'il s'agit de démocratie participative, je ne peux que m'en féliciter puisque cela a été le crédo de votre campagne électorale.

Intervention de Monsieur Olivier HENRY : je suis heureux de voir que nos idées ne sont pas aussi farfelues que l'on a essayé de le faire croire d'autant que l'agglo s'en fait le relais.

- Action 4.1 « Définir et formaliser les règles d'occupation et de travaux sur la voirie publique »

Cette action nous pose problème car la réglementation venant gérer l'occupation du domaine public existe déjà.

Cela se formalise par des arrêtés autorisant l'occupation du domaine public. Après, s'il y a non-respect par un riverain ou un individu lambda, vous aurez la possibilité de faire intervenir les forces de l'ordre pour faire appliquer le contenu de l'arrêté.

A notre sens, il y a une vraie redondance qui est en dehors du cadre juridique ce qui pose un problème de légalité de l'action envisagée.

- Pour finir, Action 5.1 « Accompagner les actions d'amélioration du parc privé sur le secteur »

Nous sommes une nouvelle fois très étonnés par cette action car cette dernière prévoit la prise d'un arrêté de ravalement de façade à destination des propriétaires privés où des bailleurs privés sont toujours dans la cité Fénelon.

Vous le savez aussi bien que moi Monsieur le Maire, il n'est pas possible d'imposer à un privé de ravaler sa façade même en prenant un tel arrêté, arrêté qui de toute façon serait illégal et qui pourrait faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif.

D'autre part, vouloir que les propriétaires privés ravalent leur façade est une chose louable mais cela engendre un coût non négligeable.

Intervention de Monsieur le Maire : effectivement, cela coûte cher, à peu près 22 000 euros mais il y pourrait y avoir une aide pour les personnes éligibles à l'ANHA.

Intervention de Monsieur Olivier HENRY : je suis d'accord avec vous, l'ANHA est une solution mais pour pouvoir en bénéficier, il faut vraiment avoir des revenus très bas.

Donc même si dans cette cité, la population a des revenus très faibles, très peu de personnes pourront bénéficier de cette aide.

Concrètement, la quasi-totalité de la population ne pourra mettre les 22 000 euros pour réfectionner leur façade.

Donc on tourne concrètement en rond.

Notre groupe tient à manifester le fait que nous sommes très perplexes sur la pertinence des actions de ce PSL.

Même si les intentions sont bonnes, ce sera une nouvelle fois un coup d'épée dans l'eau et ce, au détriment des habitants de Fénelon, alors qu'ils sont en attente d'actions concrètes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

APPROUVE à l'unanimité le projet de Plan Stratégique Local,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ce projet de Plan Stratégique Local.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

5°) ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION

Exposé de Monsieur le Maire :

Monsieur Bernard OWCZARCZAK titulaire de la fonction publique au sein du service éducation, enfance, jeunesse, sports et affaires culturelles a été affecté sur le site du complexe sportif Christian PENNYNCK en qualité de gardien. Il est chargé à ce titre d'effectuer les travaux d'entretien, de nettoyage et de gérer l'accès aux installations.

L'affectation à ce poste nécessitant une activité quasi permanente sur le site implique l'octroi d'une concession de logement par nécessité absolue de service. La durée de cette concession sera strictement limitée à celle pendant laquelle l'intéressé occupe effectivement l'emploi susvisé ; en cas de reconduction, le Conseil municipal délibérera de nouveau sur l'octroi de la concession de logement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir attribuer à Monsieur Bernard OWCZARCZAK le logement de fonction du complexe sportif Christian PENNYNCK à Beuvrages à compter du 02 janvier 2015, pour une durée de 6 années, par nécessité absolue de service assorti de la gratuité de prestations accessoires exclusivement limitées à la fourniture d'eau, d'électricité et de chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité d'attribuer par nécessité absolue de service à Monsieur Bernard OWCZARCZAK le logement de fonction du complexe sportif Christian PENNYNCK, sis à Beuvrages, à compter du 02 janvier 2015, assorti de la gratuité de prestations accessoires exclusivement limitées à la fourniture d'eau, d'électricité et de chauffage ;

DECIDE à l'unanimité que la durée de cette concession est strictement limitée à celle pendant laquelle l'intéressé occupe effectivement l'emploi susvisé ;

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

6°) REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE AU SEIN DE DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES

Exposé de Monsieur le Maire :

Par courrier du 26 juillet 2014, Madame Muriel GALANTH, Conseillère municipale, m'a informé de sa volonté de démissionner de ce mandat électif.

Madame Muriel GALANTH était membre des Commissions municipales suivantes :

- Commission culture et jeunesse,
- Commission petite enfance et écoles
- Commission fêtes cérémonies concours municipaux.

Je vous propose que Monsieur Daniel CAULIER, nouveau Conseiller municipal appelé à remplacer Madame Muriel GALANTH compte tenu des dispositions du Code électoral, remplace également cette dernière au sein des Commissions susvisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité que Monsieur Daniel CAULIER siège au sein des commissions municipales suivantes :

- Commission culture et jeunesse
- Commission petite enfance et écoles,
- Commission fêtes cérémonies concours municipaux

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

7°) COMITE LOCAL D'AIDE AUX PROJETS – DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Exposé de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil municipal, dans sa séance du 26 novembre 2014 l'a autorisé à signer la convention à intervenir avec l'Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports et approuvé le versement d'une subvention au profit de l'office Valenciennois de la Jeunesse et des ports sur la base de 0.15 euros par habitant.

L'adhésion totale au CLAP nécessite la nomination d'un représentant titulaire et un suppléant pour siéger aux commissions d'attribution à l'Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

Après appel de candidatures,

Sont candidats en qualité de **représentant titulaire** :

- Mme Marie-Suzanne COPIN
- Mr Michel LEVECQUE

Résultats du vote :

Ont obtenu :

- Mme Marie-Suzanne COPIN : 21 voix
- Mr Michel LEVECQUE : 4 voix
  3 blancs

Madame Marie-Suzanne COPIN ayant obtenu la majorité absolue, est élue représentante titulaire au Comité Local d'Aide aux Projets de l'Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports.

Est candidate en qualité de **représentante suppléante** :

- Mme Nadine ANZALONE

Une seule candidature ayant été présentée, Madame Nadine ANZALONE est déclarée représentante suppléante au Comité Local d'Aide aux Projets de l'Office Valenciennois de la Jeunesse et des Sports.

Monsieur le Maire en a donné lecture.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

8°) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Exposé de Monsieur le Maire :

Par délibération du 13 mars 2012, le Conseil municipal a acté la construction et la mise en œuvre du projet de Maison de la Petite Enfance à Beuvrages. Ce projet consiste notamment en la création d'une structure multi-accueil. La construction du bâtiment devrait aboutir au printemps 2015, ce qui permet de prévoir une ouverture au public en septembre 2015.

Par délibération du 26 juin 2013, le Conseil Municipal a acté la gestion par délégation de service public de la structure multi-accueil de la Maison de la Petite Enfance.

Le Comité technique paritaire a émis un avis favorable au principe de la Délégation de Service Public lors de sa réunion du 26 novembre 2014.

Afin d'engager dès le début 2015 la procédure, il importe de déterminer et définir dès aujourd'hui les missions qui seront confiées au délégataire et les modalités de cette délégation.

Il est proposé au Conseil municipal d'acter le principe de délégation de service public pour une durée de 5 ans à compter de la signature du contrat entre la Ville et le délégataire. Cette période de 5 ans permet au délégataire de disposer d'un temps suffisamment long pour faire ses preuves autant qu'elle garantit à la Ville un engagement limité en cas de résultats insatisfaisants. Il est en effet rappelé que toute structure gérée initialement en délégation de service public peut, à l'issue de la délégation, faire l'objet d'une nouvelle délégation, ou même passer en gestion municipale.

Afin de minimiser les risques financiers sur cette nouvelle politique et de façon à garantir la qualité et la continuité du service public de la structure multi-accueil Petite Enfance, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe de la délégation de service public pour la structure multi accueil de la Maison de la Petite Enfance pour une durée de 5 ans et de confier au délégataire les missions suivantes :
- La gestion du projet d'établissement ;
- La gestion financière et comptable de l'établissement ;
- La gestion des ressources humaines ;

- La gestion des familles ;
- L'organisation et la gestion de l'accueil des enfants ;
- La gestion de la qualité du service de l'accueil ;
- Le partenariat avec le Service Education, Enfance, Jeunesse, Sport & Affaires Culturelles de la Ville, ce-dernier assurant le suivi et le contrôle de la délégation ;
- La gestion technique de l'établissement.

- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de publicité préalable et de mise en concurrence pour choisir le délégataire.

Intervention de Monsieur Olivier HENRY : Monsieur le Maire, notre groupe va voter pour ce projet de délibération mais sommes étonnés que, pour gérer ce Multi Accueil, vous fassiez appel à un prestataire privé.

Nous estimons que les services donnés à la population doivent faire l'objet d'une gestion communale ceci pour pouvoir maîtriser les tarifs qui seront pratiqués.

D'autre part, pourquoi faire usage d'une DSP pour le Multi Accueil alors que vous ne le faites pas pour la médiathèque.

La problématique est la même c'est-à-dire réduire les frais de fonctionnement de la structure.

D'autre part, qui va acheter le mobilier du Multi Accueil ?

La commune ou le titulaire de la DSP ?

Intervention de Monsieur le Maire : nous ne le savons pas encore, cela peut faire l'objet d'une variante dans la réponse qui sera apportée par les candidats.

Intervention de Monsieur Olivier HENRY : je pense qu'il faut aller jusqu'au bout des choses. En effet, si vous souhaitez déléguer la gestion de la structure, il faudrait mettre à charge l'achat du mobilier par l'association ou par la société qui sera retenue.

Cela éviterait de faire peser la charge de l'achat du mobilier sur le budget communal donc sur l'impôt levé sur la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

- APPROUVE à l'unanimité le principe de la délégation de service public pour la structure multi accueil de la Maison de la Petite Enfance pour une durée de 5 ans,
- AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à mettre en œuvre la procédure de publicité préalable et de mise en concurrence pour choisir le délégataire.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

9°) ADULTE-RELAIS DEDIE A LA LUTTE CONTRE L'ABSENTEISME SCOLAIRE

Exposé de Monsieur le Maire :

Lors de notre réunion du 23 septembre dernier, vous m'avez autorisé à solliciter le renouvellement d'une convention de financement d'adulte-relais en charge de la lutte contre l'absentéisme scolaire.

Notre salariée actuellement affectée à ce poste m'a fait part le 05 décembre dernier de son souhait de ne pas reconduire son contrat en raison notamment de la diminution de son activité liée en partie à ses bons résultats, d'ailleurs signalé par Monsieur le Sous-Préfet.

Par ailleurs, ce dispositif, dont nous avons été avec la ville de Denain, l'un des initiateurs dans le valenciennois, suscite aujourd'hui l'intérêt de nombreuses autres villes. Monsieur le Sous-Préfet n'est donc plus en capacité que de donner un accord que d'un poste pour deux villes.

La ville de Bruay-sur-l'Escaut, intéressée par cette démarche serait prête à s'y investir et pourrait ainsi bénéficier de l'aide de l'Etat, dans le cadre d'une mutualisation, pour laquelle nous serions l'employeur « support », et ce dans la mesure où seul un besoin à mi-temps est aujourd'hui nécessaire pour ce qui concerne Beuvrages.

En conséquence, je vous propose de m'autoriser à solliciter la création de ce poste mutualisé auprès de l'Etat, comme de m'autoriser à signer la convention avec la ville de Bruay-sur-l'Escaut.

Intervention de Monsieur Olivier HENRY : Monsieur le Maire, dans ce projet de délibération, on parle des bons résultats des actions menées par l'adulte relais.

Notre groupe est heureux de savoir qu'il y a de bons résultats mais aimerions qu'un jour en Conseil municipal, cet agent vienne faire une présentation des actions qu'il a menées ainsi que des résultats qu'il a obtenus tout en gardant bien sûr la confidentialité nécessaire.

Actuellement, les élu(e)s de notre groupe ne savent pas ce que ce dernier peut faire.

Monsieur le Maire indique qu'une restitution sera faite en Conseil municipal ou à défaut, en Commission des affaires scolaires et de la petite enfance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

APPROUVE à l'unanimité le fait que la ville de Beuvrages puisse être support administratif d'un poste d'adulte-relais dédié à la lutte contre l'absentéisme scolaire à mutualiser avec la ville de Bruay-sur-l'Escaut,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter la création de ce poste mutualisé auprès de l'Etat,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une convention avec la ville de Bruay-sur-l'Escaut destinée à régir les modalités de gestion de ce salarié et nos responsabilités respectives

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

10°) SUBVENTIONS 2015 AU CCAS ET A LA CAISSE DES ECOLES – VERSEMENT D'UN ACOMPTE

Exposé de Monsieur le Maire :

Le Conseil municipal a décidé d'accorder pour l'année 2014 au Centre Communal d'Action Sociale une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 230 200,00 €, et à la Caisse des Ecoles une subvention de 685 650,00 €.

Dans l'attente du vote de la subvention communale pour l'année 2015 et afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Ecoles de disposer de la trésorerie nécessaire à leur fonctionnement durant le premier trimestre, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement d'un acompte pour un montant maximum de 50 000 € au C.C.A.S et d'un acompte pour un montant maximum de 220 000 € à la Caisse des Ecoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE à l'unanimité le versement au Centre Communal d'Action Sociale d'un acompte d'un montant maximum de 50 000 euros.

AUTORISE à l'unanimité le versement à la Caisse des Ecoles d'un acompte d'un montant maximum de 220 000 euros.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

11°) FONDS DE CONCOURS DE LA SA DU HAINAUT

Exposé de Monsieur le Maire :

La résidence des Chardonnerets a fait l'objet d'une réhabilitation importante par la SA du Hainaut de 2011 à 2013.

Nous avons inscrit au budget primitif 2014 des crédits de sorte à mener la restructuration des espaces publics extérieurs et obtenu l'aide de l'Etat au titre de la DDU à hauteur de 50 % du montant de l'opération.

Les travaux menés par la ville vont intégrer pour des raisons pratiques la reprise des pieds de murs des bâtiments et j'ai donc sollicité le concours financier du bailleur.

Je vous propose de m'autoriser à ce titre à signer la convention de fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à ce titre à signer la convention de fonds de concours.

12°) CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CISPD)

Exposé de Monsieur le Maire :

Par délibération 2014 12 04 et dans le cadre du PSL, vous avez examiné la mise en œuvre à l'échelle communale d'un CLSPD, afin de lutter contre les problèmes de sécurité publique rencontrés dans notre ville et de contribuer à prévenir la délinquance.

Fort est de constater que notre ville n'est pas la seule à rencontrer des problèmes similaires puisqu'avec nos communes voisines engagées ou non dans une démarche interne de CISPD, nous nous sommes vues proposer par Monsieur le Sous-Préfet l'engagement d'une réflexion autour d'un CISPD.

A la suite de multiples réunions de travail avec les villes de Anzin, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes et l'Etat, il a été convenu de l'opportunité de s'accorder sur un travail recentré autour de problématiques communes (prévention routière, tranquillité publique et conduites addictives) et sur six zones identifiées en raison de leur caractère limitrophe entre deux communes au moins.

Je vous propose dans ce cadre de m'autoriser à signer la convention ayant pour objectif de formaliser ce travail partenarial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention ayant pour objectif de formaliser ce travail partenarial.

13°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Exposé de Monsieur le Maire :

J'ai été informé par le Directeur de l'Aménagement et du Patrimoine de notre collectivité le 15 décembre dernier de sa demande de mutation vers une autre collectivité.

Celui-ci était arrivé en 2009 dans nos services sur un poste d'ingénieur, aujourd'hui supprimé du tableau des effectifs du fait de sa promotion ultérieure au grade d'ingénieur principal.

De sorte à pourvoir à son remplacement dans les plus brefs délais et à assurer une publication du poste notamment avec les fêtes de fin d'année, il vous est proposé de créer un nouveau poste d'ingénieur répondant plus particulièrement aux enjeux du poste dans le futur, axé sur la gestion patrimoniale des très nombreux investissements réalisés ces dernières années. Le poste devenu inutile pourra être supprimé ultérieurement après avis du Comité technique paritaire.

Par ailleurs, d'autres postes peuvent aujourd'hui être supprimés car devenus excédentaires. L'avis requis du Comité technique paritaire a été obtenu le 26 novembre dernier à cet effet.

Il s'agit de :

- 1 attaché
- 1 agent de maîtrise
- 2 adjoints techniques de 2ème classe

- 1 assistant de conservation
- 1 agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles
- 1 opérateur qualifié des APS

Je vous propose donc d'approuver les création et suppressions reprises dans le tableau ci-après.

Emploi	Nombre total au 23/09/2014	Occupé au 05/12/14	Vacant Au 05/12/14	Proposition CM du 18/12/14	Nombre total Au 18/12/14
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	**35**	**25**	**10**	**-1**	**34**
Attaché principal	**1**	1	0		1
Attaché	**5**	2	3	**-1**	4
Rédacteur principal de 1ère classe	**5**	3	2		5
Rédacteur principal de 2e classe	**1**	1	0		1
Rédacteur	**3**	1	2		3
Adjoint administratif principal de 2e classe	**2**	2	0		2
Adjoint administratif de 1ère classe	**3**	1	2		3
Adjoint administratif de 2e classe	**15**	14	1		15
FILIÈRE TECHNIQUE	**76**	**51 + 6 TNC**	**16 + 3 TNC**	**- 2**	**74**
Ingénieur principal	**1**	1	0		1
Ingénieur	**0**	0	0	**+ 1**	1
Technicien principal de 1ère classe	**1**	1	0		1
Technicien principal de 2e classe	**2**	1	1		2
Technicien	**1**	0	1		1
Agent de maîtrise principal	**3**	2	1		3
Agent de maîtrise	**3**	1	2	**-1**	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	**7**	5	2		7
Adjoint technique principal de 2e classe	**9**	6	3		9
Adjoint technique de 1ère classe	**3**	3	0		3
Adjoint technique de 2e classe	**37 à TC**	31	6	**-2**	35
	4 à TNC 28/35e	3	1		4
	4 à TNC 21/35e	2	2		4
	1 à TNC 17,5/35e	1	0		1
FILIÈRE CULTURELLE	**3**	**2**	**1**	**-1**	**2**
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1	1	0		1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	0	1	**-1**	0
Adjoint du patrimoine de 2e classe	1	1	0		1
FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE	**12**	**9**	**3**	**-1**	**11**
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe	1	1	0		1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2e classe	4	4	0		4
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe	7	4	3	**-1**	6
FILIÈRE SPORTIVE	**5**	**3**	**2**	**-1**	**4**
Éducateur principal de 1ère classe des activités physiques et sportives	1	1	0		1
Opérateur principal des activités physiques et sportives	2	2	0		2
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	2	0	2	-1	1
FILIÈRE ANIMATION	**11**	**9**	**2**		**11**
Animateur principal de 1ère classe	1	1	0		1

Animateur principal de 2e classe	**1**	1	0		1
Animateur	**2**	2	0		2
Adjoint d'animation de 1ère classe	**2**	2	0		2
Adjoint d'animation de 2e classe	**5**	3	2		5
FILIÈRE SÉCURITÉ	**6**	**3**	**3**		**6**
Chef de service de police municipale principal de 2e classe	**1**	1	0		1
Brigadier-chef principal de police municipale	**1**	0	1		1
Brigadier de police municipale	**2**	1	1		2
Gardien de police municipale	**2**	1	1		2
	148	***108***	***40***	***- 6***	***142***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

APPROUVE à l'unanimité la création du grade d'ingénieur et les suppressions reprises dans le tableau annexé à la présente délibération, à savoir un attaché, un agent de maîtrise, deux adjoints techniques de 2ème classe, un assistant de conservation du patrimoine, un agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles, un opérateur qualifié des APS,

DECIDE à l'unanimité la création d'un poste d'ingénieur au tableau des effectifs à compter du 1er janvier 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Le Maire,

André LENQUETTE